

Au Conseil intercommunal
du district de Nyon

Préavis du Comité de direction
n° 51-2009

Concerne: Contribution de CHF 33'000.-- pour l'étude des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet

Responsable : Pierre Stampfli

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

La réorganisation des lignes de bus du district en vue de les rendre plus performantes et attractives pour la population est un objectif majeur pour la région. Il s'agit de développer une offre permettant d'inverser la tendance qui fait de notre district le plus motorisé du canton.

Depuis plusieurs mois, le canton de Vaud, le Conseil régional, la Communauté de communes du Pays de Gex et les communes concernées de France et de Terre Sainte étudient la possibilité de mettre en place une ligne de bus performante permettant de rabatte sur la gare de Coppet un maximum d'actifs se rendant à Genève ou Lausanne.

Après la réalisation d'une étude de faisabilité (conduite par le bureau RRA) comprenant plusieurs variantes, un avant-projet a été réalisé par le bureau CITEC, comprenant d'une part l'étude d'exploitation et d'autre part l'étude des aménagements nécessaires. Ces différentes études ont permis conclure à la viabilité du projet de ligne de bus.

Il s'agit maintenant de réaliser l'avant-projet définitif (APD). Pour ce faire il est nécessaire d'élaborer les plans définitifs et les documents de mise à l'enquête qui permettront de mettre en place les infrastructures indispensables à la priorisation du bus sur les voiries garantissant ainsi la fiabilité des connexions avec les trains CFF. Ce type d'aménagement bien connu dans les agglomérations urbaines n'est pas encore entrepris dans notre district.

Les aménagements de cette première ligne de bus préfigurent la manière dont sera progressivement traitée la réorganisation des lignes de bus du district (Cf préavis 47-08). Sa mise en service est prévue pour décembre 2010, cela nécessite de réorganiser parallèlement les autres lignes de bus de Terre Sainte et du district.

Du point de vue de l'exploitation, il faut souligner que dans le cas de cette ligne transfrontalière, les charges seront partagées avec la France voisine au prorata des kilomètres parcourus dans chaque pays. L'Autorité organisatrice transfrontalière qui prendra en charge l'appel d'offres pour la détermination du concessionnaire et l'exploitation de la ligne a déjà cofinancé l'étude d'exploitation évoquée ci-dessus. Le Canton de Vaud (Service de la mobilité) est partenaire de cette Autorité transfrontalière.

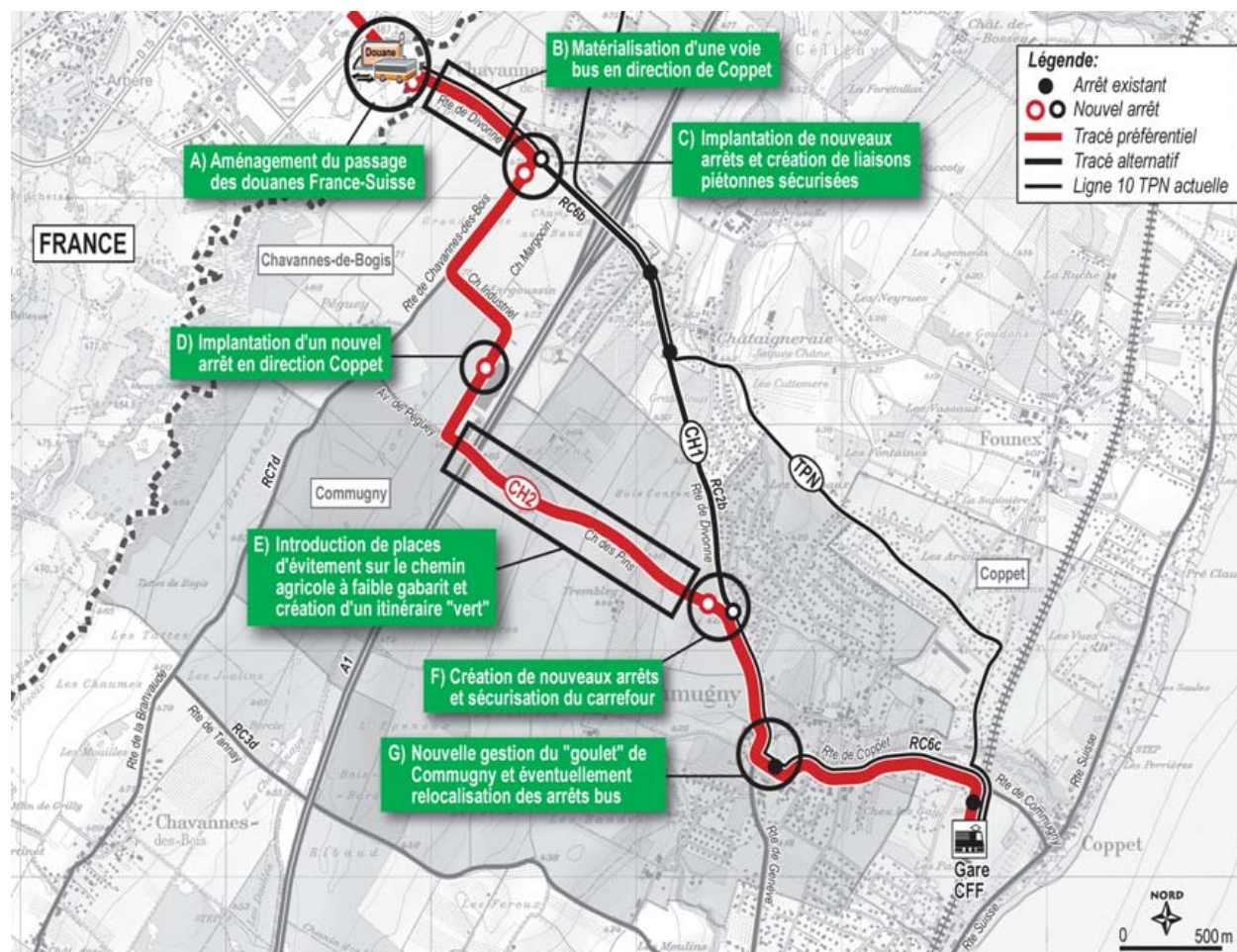


Figure 1 : ligne de bus Gex-Divonne-Coppet - nature des aménagements prévus

2. Etude d'avant-projet définitif

L'étude d'avant-projet définitif qui sera conduite par un bureau de Génie civil installé dans district abordera au niveau des aménagements principaux :

- l'organisation du passage prioritaire de la douane de Chavannes-de-Bogis¹,
- la mise en place d'une voie bus sur la route cantonale de la douane au giratoire de Chavannes-de-Bogis,
- la création d'un cheminement piéton sur le chemin des Pins,
- ainsi qu'une nouvelle gestion du goulet de Commugny par la mise en place d'une régulation lumineuse des priorités bus.

¹ L'accord de l'administration des douanes ainsi que celui du service des routes de l'Etat de Vaud ont été obtenus pour les aménagements projetés en traversée de douane.

L'étude d'avant-projet sommaire a estimé le coût des aménagements nécessaires. L'étude définitive devra évaluer les solutions lourdes et légères afin de permettre de procéder au meilleur choix sur le plan coût/efficacité.

L'étude permettra d'établir le coût définitif des aménagements, le dossier de mise à l'enquête ainsi que les dossiers d'appel d'offre pour les réalisations. Les aménagements sur le territoire français seront pris en charge par les Autorités françaises.

3. Financement

Plusieurs partenaires ont participé aux différentes phases précédentes (étude de faisabilité, étude d'exploitation et étude d'avant-projet sommaire pour les aménagements : Service de la mobilité de l'état de Vaud, Communauté de communes du Pays de Gex, communes de Terre Sainte et Conseil régional.

Un projet de cette nature est typiquement d'intérêt régional et même international dans ce cas de figure. La fonction de cette ligne consiste à attirer les usagers d'un bassin de vie potentiel substantiel. Les aménagements dont les coûts projetés oscillent entre 2 à 3 millions de CHF ne peuvent pas être supportés par les deux seules communes territoriales touchées par les aménagements.

Pour la réalisation des aménagements définitifs, le mécanisme ainsi que la procédure sont actuellement à l'étude² afin de proposer une démarche de financement acceptable et viable pour l'ensemble des partenaires concernés (canton, commune et région).

Pour cette étude d'avant projet définitif le montant nécessaire est de 84'000.-- (TVA comprise) fondée sur l'offre du bureau de génie civil retenu. Le cahier des charges était constitué par l'étude d'avant-projet sommaire approuvé par les partenaires.

Le partage du coût de l'étude se réalise sur la base suivante :

1. Les trois communes territoriales concernées par cette ligne de Bus sont :	CHF
- Chavannes-de-Bogis	9'333.--
- Commugny	9'333.--
- Coppet	9'333.--

Elles supportent chacune 1/9 du coût du projet

2. Les huit communes de Terre sainte organisées dans le cadre du schéma directeur de Terre Sainte participent pour 3/9 du coût du projet au prorata des habitants de chaque commune	28'000.--
3. Le Conseil régional participe pour 3/9 du coût du projet	28'000.--
Total	84'000.--

Les huit communes du schéma directeur de Terre Sainte ainsi que les trois communes territoriales sont en phase de confirmer leur participation financière.

² Dans le cadre du PDR une réflexion est en cours pour proposer un mécanisme de financement des infrastructures d'intérêt régional.

Conformément aux conclusions du préavis n°50-09³ adopté par le Conseil intercommunal, pour faire face aux besoins de communication que nécessitera un tel projet et intégrer certains coûts d'accompagnement du projet, le Conseil régional complète son apport financier avec une somme de CHF 5'000.- .

4. Calendrier

Lorsque l'accord du Conseil intercommunal sera intervenu, l'étude des aménagements définitifs pourra débuter. Les résultats définitifs devraient être disponibles pour le début de l'automne 2009.

Les appels d'offres pour la réalisation des travaux pourront être opérés durant l'hiver 2009-2010 sous réserve des financements nécessaires.

La mise en service de la ligne de bus est programmée pour décembre 2010.

5. Conclusion

Ce projet concret d'aménagement prioritaire de la ligne de bus a un caractère exemplaire du fait qu'il a mobilisé les différents partenaires concernés (France voisine, Etat de Vaud, Autorité organisatrice transfrontalière, communes de Terre Sainte et Conseil régional).

De plus il s'inscrit dans le cadre de la démonstration d'une bonne coordination urbanisation / transports en lien avec le SD de Terre Sainte, le PDR et l'agglomération FVG.

Ce projet est intégré dans l'agglomération franco-valdo-genevoise car il participe à la cohérence du projet d'ensemble et confirme l'intention concrète de la région d'investir pour ses transports publics. Il contribue à préparer le terrain pour les autres projets du même type qui sont inscrits dans la tranche B qui permet de bénéficier du fonds d'infrastructure (mesure 12.8 rabatement bus sur les gares) pour laquelle un montant de 4,9 millions de subsides est promis sur un coût total des aménagements projetés de 12 millions.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du comité de direction N°51-09 relatif à une demande de crédit de CHF 33'000.- des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet |
| ouï | le rapport de la commission de gestion et finances, |
| ouï | le rapport de la commission ad'hoc, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |

³ Préavis n°50-09 Communication des projets d'intérêt régional

décide d'autoriser le crédit de CHF 33'000.- pour l'étude des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet.
Le montant sera prélevé sur le fonds d'investissement pour être amorti sur cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 2 avril 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger